



Sixième Réunion annuelle des Présidentes de parlement  
Les Présidentes de parlement se mobilisent pour la  
santé maternelle, néonatale et infantile



Berne, 16 et 17 juillet 2010  
organisée par le Parlement suisse et l'Union interparlementaire

## INFORMATIONS GENERALES

### Lieu de la réunion

Le Parlement suisse  
Palais du Parlement  
3003 Berne  
Suisse

[www.parlament.ch](http://www.parlament.ch)

Plan: <http://www.parlament.ch/f/service-presse/fuehrungen/googlemap/pages/default.aspx>

### Contacts

Si vous avez des questions au sujet de la réunion, veuillez contacter :

#### Parlement suisse

Délégation suisse auprès de l'UIP

3003 BERNE

Suisse

Téléphone : +41 31 322 98 77

Fax : +41 31 322 98 74

Courriel : [ipu.uip@pd.admin.ch](mailto:ipu.uip@pd.admin.ch)

#### Secrétariat de l'UIP

Siège

Chemin du Pommier 5, CP 330

1218 LE GRAND SACONNEX/GE

Suisse

Téléphone: +41 22 919 41 50

Fax : +41 22 919 41 60

Courriel : [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)

### Inscription à la conférence

Les participants à la Conférence sont priés de remplir le formulaire d'inscription et de le retourner à l'Union interparlementaire et au Parlement suisse (par fax ou par courriel) avant le **31 mai 2010**. Pour s'assurer qu'ils auront des chambres, les participants sont priés de faire eux-mêmes leurs réservations hôtelières avant le **30 avril 2010**.

### Taille des délégations

Les délégations des Parlements et des Membres associés ne devront pas dépasser six personnes (dix personnes pour les parlements bicaméraux).

Les délégations des observateurs sont limitées à deux personnes.

### Langues de la Conférence

Une interprétation simultanée sera assurée en anglais, espagnol, français et russe durant la Conférence. En outre, une interprétation consécutive sera assurée en arabe durant les séances plénières de la Conférence.

### Hébergement

Des réservations en bloc ont été faites auprès de cinq hôtels à Interlaken et à Berne. En choisissant de séjourner à Interlaken, les participants pourront découvrir (ou redécouvrir) un lieu mythique situé au pied des célèbres montagnes des Alpes suisses. Tous les transferts entre Interlaken et Berne seront assurés par le Parlement (une demi-heure de route environ).

L'activité touristique à Interlaken étant très intense en juillet, il est recommandé de procéder sans tarder, et **au plus tard le 30 avril 2010**, à la réservation de votre hébergement auprès de l'hôtel de votre choix (cf. formulaire de réservation d'hôtel).

A Berne, les hôtels Savoy\*\*\*\* et Bristol\*\*\*\* sont situés à cinq minutes à pied du Parlement. Il n'y aura pas de transferts organisés entre ces hôtels et le lieu de la Conférence.

Hôtels proposés à Interlaken et à Berne :

**Victoria-Jungfrau Grand Hotel & Spa\*\*\*\*\***

Höheweg 41, CH – 3800 Interlaken  
Tél. : +41 (0)33 828 28 28, Fax : +41 (0)33 828 28 80  
[interlaken@victoria-jungfrau.ch](mailto:interlaken@victoria-jungfrau.ch), [www.victoria-jungfrau.ch](http://www.victoria-jungfrau.ch)

**Hotel Metropole\*\*\*\***

Höheweg 37, CH – 3800 Interlaken  
Tél. : +41 (0)33 828 66 66, Fax : +41 (0)33 828 66 33  
[mail@metropole-interlaken.ch](mailto:mail@metropole-interlaken.ch), [www.metropole-interlaken.ch](http://www.metropole-interlaken.ch)

**Hotel Interlaken\*\*\*\***

Höheweg 74, CH – 3800 Interlaken  
Tél. : +41 (0)33 826 68 68, Fax : +41 (0)33 826 68 69  
[info@hotelinterlaken.ch](mailto:info@hotelinterlaken.ch), [www.hotelinterlaken.ch](http://www.hotelinterlaken.ch)

**Hotel Savoy\*\*\*\***

Neuengasse 26, CH – 3011 Berne  
Tél. : +41 (0)31 311 44 05, Fax : +41 (0)31 312 19 78  
[reservation-sav@zghotels.ch](mailto:reservation-sav@zghotels.ch), [www.hotel-savoy-bern.ch](http://www.hotel-savoy-bern.ch)

**Best Western Hotel Bristol\*\*\*\***

Schauplatzgasse 10, CH – 3011 Berne  
Tél. : +41 (0)31 311 01 01, Fax : +41 (0)31 311 94 79  
[reception@bristolbern.ch](mailto:reception@bristolbern.ch), [www.bristolbern.ch](http://www.bristolbern.ch)

**Transports**

Durant la Conférence, une navette sera assurée entre les hôtels à Interlaken, le lieu de la Conférence et le lieu des réceptions.

Le transfert depuis l'aéroport et à destination de celui-ci ne sera pas assuré. Les participants sont priés de contacter leurs Missions permanentes et/ou Ambassades respectives.

**Inscriptions et informations**

Une fois que les délégués auront pris possession de leur chambre, un jeu complet de documents, y compris les invitations aux réceptions officielles, leur sera délivré, dans leur chambre.

Un guichet d'inscription et d'information sera installé dans le hall de l'entrée principale du Parlement suisse. Il sera ouvert comme suit :

- de 9 heures à 17 heures, le vendredi 16 juillet 2010; et
- de 8 h.30 à 13 heures, le samedi 17 juillet 2010.

Les participants sont priés de s'inscrire auprès de ce service qui leur remettra les badges d'accès à la Conférence. A cette fin, ils sont priés de présenter une pièce d'identité. Pour des raisons de sécurité, les participants devront porter leur badge en permanence.

**Sécurité**

La sécurité au Parlement fédéral relève des autorités fédérales et cantonales.

Les personnes accompagnées de personnel de sécurité armé sont priées de présenter une demande de permis de port d'arme selon la procédure usuelle.

#### **Visas**

La Suisse est membre associé des Accords de Schengen et fait partie de l'espace Schengen. Les personnes ayant besoin d'un visa peuvent en faire la demande auprès des autorités suisses qui leur délivreront un visa pour un séjour de trois mois maximum, généralement valable sur l'ensemble de l'espace Schengen.

La réglementation de Schengen impose des délais plus longs pour la délivrance des visas. En conséquence, il est demandé aux délégations de soumettre leurs demandes avant le 31 mai 2010, date limite d'inscription à la Conférence.

Les autorités suisses s'efforceront de traiter les demandes au plus vite, mais ne peuvent garantir la délivrance des visas en cas de demande tardive. Les visas seront délivrés gratuitement aux membres officiels des délégations.

#### **Frais**

Le Parlement suisse ne couvre ni les frais d'hébergement, ni les billets d'avion.

#### **Presse**

L'accès à la salle de réunion - Salle du Conseil national - sera limité aux seuls délégués officiels. Toutefois, un espace sera réservé aux journalistes et équipes de télévision dans les tribunes.

#### **Attribution des sièges dans la salle**

L'attribution des sièges se fera par tirage au sort.